

Questionnaire de conformité d'un système de vidéoprotection ,
à l'arrêté du 3 août 2007, portant définition des normes techniques
des systèmes de vidéoprotection.

Je soussigné (e) certifie que
le système de vidéoprotection, que nous installons à
au profit de est conforme aux
dispositions de l'arrêté du 3 août 2007 et de ses annexes.

Caractéristiques du système (veuillez cocher les cases appropriées) :

1

Caractéristiques générales :

a. Nombre de caméras :

- moins de 8 caméras 8 caméras ou plus

b. Mode de fonctionnement du système :

- Le système comporte des caméras à plan large (destinées à une compréhension des situations)
et des caméras à plan étroit (susceptibles de permettre une reconnaissance des individus)
 Le système ne comporte que des caméras à plan large
 Le système ne comporte que des caméras à plan étroit

Mode d'enregistrement des images :

a. Le stockage des images est-il ?

- Analogique Numérique

b. Possibilité de déterminer la caméra ayant filmé une scène :

- Possible sur les enregistrements eux mêmes
Possible grâce à un journal
Non prévu

**c. Existe-t-il un journal gardant la trace des opérations effectuées sur les flux
vidéo (export, modification, suppression)**

- Oui, journal manuel
Oui, journal généré automatiquement sous forme électronique
Non

2

3

Questions relatives à la qualité des images :

**a. La résolution des images en plan étroit (à l'exclusion de celles de régulation du
trafic routier) est-elle toujours supérieure ou égale à 4 CIF (704 x 576 pixels) et le
nombre d'images supérieur ou égal à 12 images/s**

- Oui Non

**b. La résolution des autres images est-elle toujours supérieure ou égale à 1CIF (352 x
288 pixels) et le nombre d'images supérieur ou égal à 6 images/s ?**

- Oui Non

Transmission des images aux forces de police :

a. Les images peuvent-elles être exportées sans dégradation de leur qualité ?

- Oui Non

**b. Dans le cas de systèmes numériques, si le format de codage des images n'est
pas standard et libre de droits, le titulaire a-t-il prévu de fournir gratuitement à
l'administration en cas de réquisition judiciaire, un système de lecture (ou une
licence si le produit peut être installé » sur un PC standard) permettant de lire les
enregistrements et d'effectuer les principales opérations de visualisation**

- Oui Non

4

Fait à, le.....